CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

FRC 1
7169
Case
FRC
16138

OPINION

DE CHAZAL (*député du Gard*),

Sur la proposition faite au Conseil de déclarer la patrie en danger.

Séance du 28 fructidor an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

La déclaration qu'on vous demande n'est pas celle de la vérité.

Il est vrai que l'Italie est presque toute couverte

THE NEWBERRY LIBRARY

d'une inondation de barbares ; il est vrai qu'on a effectué une descente sur le territoire batave, et que cette République est menacée : mais il n'est pas vrai que la France soit en péril.

La France n'est pas en péril, parce qu'une nation de trente millions d'hommes ne peut périr. La France n'est pas en péril, les périls sont pour ses ennemis intérieurs et extérieurs. J'en jure par vous, par tous ses magistrats ; j'en jure par ses généraux, par ses braves armées, par les conscrits qui vont réparer leurs pertes ; j'en jure par les républicains de la Haute-Garonne et des départemens environnans, dont ceux de l'Ouest imiteront le bel exemple ; j'en jure par l'universalité des Français ; j'en jure par la liberté et par ses miracles.

Non, la France n'est pas en péril : il n'appartient de la déclarer en péril, qu'à ceux qui n'ont pas la conscience de sa force et de son courage. Je les plains ! Je ne les imiterai pas.

Lorsque Jourdan fut battu la seconde fois par le prince Charles, il fit un crime à Chateauneuf-Randon d'avoir sonné le tocsin à Strasbourg. Ce tocsin ne servit qu'à jeter l'alarme et à dévorer une partie des ressources de la guerre : comment Jourdan propose-t-il de le sonner aujourd'hui dans toute la République ?

Voici ce qu'il y produira d'abord.

Il découragera la masse des bons citoyens, du dé-

courage ment de leurs représentans. Les lâches deviendront traîtres, les timides deviendront lâches, les braves deviendront timides.

L'énergie du patriotisme s'exagérera, et vous savez si son exagération est salutaire; on se défiera, on dénoncera, on accusera.

L'agitation, la fermentation, le trouble, la confusion, la discorde seront par-tout. L'ordre, sans lequel il n'y a point de victoire, ne pourra s'établir nulle part.

Vous aurez achevé de tuer le commerce et l'industrie. Les derniers écus seront enfouis. Il n'y aura plus de travaux pour l'ouvrier; il n'y aura plus de contributions ni de crédit pour l'état; vos conscrits ne pourront joindre faute de souliers, d'habits et d'armes; vos armées se dissoudront faute de solde.

Et quelle audace n'inspirerez-vous pas aux conspirateurs du dedans!

Et qui retiendra au-dehors les Russes, quand Suwarow leur aura dit: « Vous avez mis la France » en péril, la France l'a proclamé. »

Ce péril n'existe pas. Vous l'aurez créé en le proclamant. Tout me fait craindre qu'il sera consommé.

Le péril existant ou supposé commande et entraîne nécessairement des mesures de salut.

Quelles mesures nous préparez-vous?

Votre commission des cinq viendra-t-elle déclarer que la France est un camp, le peuple français une armée, et qu'il ne faut pour les gouverner qu'un général et un état-major ? Quel sera ce général ? quel sera son état-major ?

Ou bien, copiant servilement 1793, viendra-t-on nous arracher, l'une après l'autre, les mesures de ce temps affreux, en les rattachant, ainsi qu'alors et comme autant de conséquences nécessaires, au péril reconnu et proclamé de la patrie ?

La patrie est en péril, il faut la sauver : on ne peut la sauver que par une concentration d'action et la réunion de tous les pouvoirs. Créons un comité de salut public dans notre sein.

La patrie est en péril ; des traîtres l'ont mise en péril : créons un tribunal révolutionnaire pour punir les traîtres et épouvanter quiconque seroit tenté de les imiter.

La patrie est en péril, assurons-nous des suspects ; créons des comités révolutionnaires.

Et ne croyez pas, citoyens collègues, ne croyez pas qu'après avoir admis le principe fécond de ces conséquences, il vous soit libre de les refuser. Vous serez liés, vous serez environnés de terreur ; on usera votre courage comme on usa celui de la Convention. Le mot magique de salut public en imposera aux uns : ils livreront la patrie de peur de paroître ne pas vouloir la sauver ; et les autres (car il faut bien

que les résistances soient vaincues quand la patrie est reconnue en péril) les autres iront joindre, dans le cimetière de la Magdeleine, les Vergniaud, les Ducos, les Condorcet.

C'est ainsi qu'ils périrent et qu'on nous proscrivit Tu aurois partagé leur tombe, ô mon collègue ! ô Lamarque ! si, échappé aux fers honorables de l'Autriche, tu avois pu alors oser te déclarer, comme hier, à cette tribune, l'ami du généreux Condorcet !

La France fut couverte pendant dix-huit mois de bastilles et d'échafauds. Sous prétexte de sauver la République d'un péril imaginaire, mais déclaré constant, on versa à grands flots le sang des meilleurs républicains. La moitié de nos terres, mises en sequestre, resta inculte. Nous eûmes la famine, et bientôt après la réaction, qui s'appela la justice et la vengeance, et qui ne fut encore que l'assassinat des républicains. Sommes-nous condamnés à revoir les mêmes horreurs ? Ah ! plutôt, plutôt mille fois la mort.

J'ai combattu la terreur et la réaction ; j'ai contribué au 9 thermidor, au 18 fructidor ; j'avois protesté contre le 31 mai, source-mère de toutes les calamités de ma patrie. Je prends acte aujourd'hui, à mon tour, devant le peuple français, de mon opposition aux calamités nouvelles qui le menacent, qui peuvent seules le mettre en péril. Je me découvre

pour devenir une des premières victimes : car je ne peux ni ne veux plus en être témoin. J'ai juré aussi de vivre libre ou de mourir.

Je vote la question préalable.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Second jour complémentaire an 7.